



Déclaration liminaire de la FSU

Le CTP qui se réunit aujourd'hui le fait dans un contexte de vives tensions dans certains établissements. En ce moment même, les collègues de Passamainty exercent leur droit de retrait suite à des bagarres qui se sont déroulées à l'intérieur et à l'extérieur du collège et qui relèvent, certes, de rivalités entre bandes de Vahibé et de Passamainty mais qui ne devraient pas être importés au sein même d'un établissement scolaire. Plusieurs personnels de l'établissement ont été agressés physiquement. L'un d'entre eux a porté plainte. Les collègues ont pris la décision lourde de se retirer car ils ont estimé qu'il en allait de leur responsabilité vis-à-vis de la communauté éducative. En effet, on ne peut pas laisser travailler les jeunes et les agents dans de telles conditions de risques physiques et moraux aux conséquences imprévisibles. C'est pourquoi la FSU s'est tournée vers vous, Madame le Vice-Recteur, pour demander la réunion en urgence du CHSCT académique dans le respect de l'article 5-7, alinéa 3 du décret 82-453 mais sans que vous n'ayez donné de suite à cet instant. La FSU a donc demandé une intervention au niveau du cabinet par l'intermédiaire de sa secrétaire générale.

Vendredi au collège de Tsimkoura, un ancien élève exclu de l'établissement par conseil de discipline est entré puis a poignardé un jeune. Devant l'indignation et la peur légitime suscitées par ce geste en plein cœur du collège, les personnels ont décidé de porter à la connaissance des parents la situation générale d'insécurité que connaît le collège. Hier tous les agents se sont réunis et ont exigés que les travaux de sécurisation prévus de longue date soient effectués dès la rentrée. Ils vous feront savoir par une pétition leur mécontentement collectif. Quelle réponse leur apportez-vous, Madame le Vice-Recteur ?

Ces tensions ne sont pas les premières ni probablement les dernières. La FSU relaie les demandes des personnels en CPE, en conseillers d'éducation ainsi que leur exaspération face aux retards pris pour la sécurisation des établissements. Les agents n'acceptent plus de travailler en prenant des risques inconsidérés.

Mais plus généralement, La FSU considère que les moyens en agents de toute catégorie manquent cruellement et rappellent ses exigences en matière d'attractivité financière. Nous ne comprenons pas que l'IFCR ne soit toujours pas attribué aux néo-titulaires, que l'indexation ne soit pas élevée au minimum au niveau de celle du département de la Réunion et que les indemnités d'éloignement ne bénéficient toujours pas d'un dégrèvement fiscal. Enfin nous attendons toujours les mesures d'accélération de carrière promises lors des négociations de juin 2016. Faudra-t-il un nouveau mouvement social pour faire adopter ces revendications ? Pourtant les raisons ne manquent pas de prendre ces mesures. A la rentrée, le taux de contractuels dans le second degré atteindra 50 %. Qu'attendez-vous, Madame le Vice-Recteur pour relayer ces demandes parfaitement justifiées au plus haut niveau ?

Par ailleurs, l'enjeu de la formation initiale et continue retient toute notre attention comme la vôtre. Malgré cela, la FSU, première fédération de l'éducation déplore que seul un de ses deux co-secrétaires ait été informé de la tenue du conseil académique de formation et ce, sur son adresse académique qui n'était pas celle qu'il avait donnée au départ. Ayant été privé de cette réunion, la FSU demande à recevoir les documents préparatoires et à pouvoir présenter des propositions. Dans le même ordre d'idées, en raison de la masse croissante des contractuels, elle demande que soit mis en place un plan de formation académique.

Enfin, dernier point, la FSU critique le maintien d'un sujet d'histoire géo du baccalauréat sur presque tous les établissements sauf un qui a pourtant été remplacé par un autre au niveau national. Les élèves ont donc composé sur un sujet qui aurait dû être retiré. Nous souhaiterions comprendre pourquoi et comment on en est arrivé là ? Comment le Vice-rectorat at-il pu faire une telle erreur ?



Comité technique de proximité – 20 juin 2017 – Déclaration préalable d'UNSA Education

Tout d'abord, UNSA Education tient à s'interroger sur le sens à donner à la décision de l'arrêté du 18 juin, qui annule les dispositions de la réforme du collège. Et cela bien qu'elle ait été rejetée le 8 juin par le CSE. Même si l'avis du CSE n'est que consultatif, on peut s'interroger face à la méthode employée : empressement, et consultation écourtée ne peuvent satisfaire les exigences d'un dialogue social constructif. Cette façon de faire laisse surtout craindre une conception toute particulière du travail nécessaire dans les instances avec les organisations syndicales représentatives.

A Mayotte comme ailleurs, de cet épisode, les enseignants tireront la conclusion qu'une fois de plus le ministère a exercé de fortes pressions pour mettre en place une réforme pour revenir ensuite dessus sans plus tenir compte de leurs attentes. A l'Education Nationale, les collègues retiendront qu'il suffit de savoir attendre le contre-ordre. Triste constat.

C'est dans une volonté de préserver ce qui, dans la réforme, fédère les collègues qu'UNSA Education Mayotte demande au vice-Rectorat d'écouter ses personnels du 1^{er} degré afin d'adapter les mesures au plus près des besoins du territoire plutôt que d'obéir aux injonctions d'un Ministère pressé. Les Maîtres Plus que de Classes doivent être maintenus dans leurs prérogatives partout où les élèves en tirent des avantages reconnus. Ainsi, UNSA Education considère que dans des contextes comme l'extrême sud de l'île, les MPQDC apportent une souplesse par rapport aux besoins des écoles, des maîtres et des élèves. De plus ces dispositifs MPQDC sont à Mayotte déjà fléchés sur le CP. Alors pourquoi changer ? Pourquoi les prioriser sur les seuls REP+ quand tout le territoire devrait être traité de la même façon.

En outre, par la co-intervention, ce dispositif ressource MPQDC aide à la co-formation de collègues extrêmement dépourvus en formation. Pour finir, le CP à 12 pose des difficultés de taille : comment dédoubler des classes quand on manque de classes ? En instaurant des rotations en CP ? Questions aussi absurdes que les injonctions d'un Ministère qui soulignent la non prise en compte des spécificités de Mayotte.

UNSA Education Mayotte demande à ce que le ministère adapte les moyens aux besoins énormes de ce territoire pour faciliter les conditions de travail des élèves et de tous les personnels de la communauté éducative.

Pour terminer, UNSA Education Mayotte alerte les membres du CTP du refus par le conseil départemental de permettre d'augmenter l'amplitude des cours du CUFR : ne pas financer les bus pour permettre de porter la fin des cours à 18h00 au lieu de 17h va augmenter les difficultés d'accueil du CUFR.

En effet, à la rentrée universitaire 2017-2018, une forte augmentation est prévue des effectifs des étudiants du CUFR, du fait notamment de l'ouverture du premier diplôme de niveau Master, qui est un Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF), qui accueillera vraisemblablement 120 étudiants destinés à devenir des professeurs des écoles dans le premier degré à Mayotte.

En revanche, les infrastructures du CUFR n'augmenteront pas à la rentrée prochaine. Pas de salles de cours supplémentaires malheureusement donc à la rentrée. Les 6 salles de classe de type modulaires, commandées en avril 2016, ne seront livrées qu'au début de l'année 2018 dans le meilleur des cas et ne permettront pas de satisfaire totalement les besoins actuels. Pour rappel, le bâtiment principal du CUFR, ancien bâtiment de l'IFM, était prévu initialement pour 400 personnes. Il serait déplorable qu'une fois de plus le CD mette l'EN en grandes difficultés, nos étudiants et nos stagiaires du 1^{er} degré. UNSA Education vous remercie.

MAYOTTE

Réunion extraordinaire du Comité Technique de Proximité du 20 juin 2017.

Madame le Vice-recteur,

Le **SNUDI-FO Mayotte** rappelle que, depuis 2013, il y a eu que des bricolages au niveau du Vice rectorat sur l'application des rythmes scolaires dans les écoles en rotation. La majorité des problèmes dans les écoles était liée aux ingérences municipales dans le fonctionnement des écoles et à la mise en œuvre des PEdT. Les contraintes (manque de salles de classe) et les choix des mairies se sont imposés aux enseignants.

La promesse de campagne du président de dédoubler les CP à 12 élèves en REP+ est une bonne initiative mais il faut des postes et des locaux à Mayotte.

Le **SNUDI-FO Mayotte** rappelle aussi que les affectations des PE fonctionnaires d'État étaient prononcés en CAPD, que les remplaçants étaient indispensables et ne pouvaient être utilisés à d'autres fins que le remplacement. De plus, ces dédoublements nécessaires posent le problème des locaux pour les accueillir dans des conditions correctes qui doivent respecter notamment les règles d'hygiène et de sécurité.

Pour le **SNUDI-FO Mayotte**, une éventuelle amélioration des taux d'encadrement dans certaines classes de REP et REP + à Mayotte ne pourrait s'effectuer qu'avec l'ouverture des postes nécessaires.

Nous sommes convaincus de votre attachement aux textes réglementaires en vigueur définissant notamment les règles d'affectations sous le contrôle des élus en Commission Administrative Paritaire Départementale et le respect des avis des Comités Techniques avant toutes modifications structurelles.

Nous sommes également convaincus que vous n'envisageriez pas de modifier les conditions de travail des collègues relevant du dispositif « **plus de maître que de classe** » à ce stade de fin de l'année scolaire et sans qu'aucune possibilité de participer au mouvement ne leur soit offerte.

Le **SNUDI-FO Mayotte** réaffirme leur exigence des revendications suivantes :

- **L'abrogation des décrets Peillon/Hamon sur les rythmes scolaires, pour maintenir un calendrier scolaire national de 36 semaines et pas une semaine de plus,**
- **L'abrogation des décrets de PPCR**
- **L'arrêt de la Fonction publique contractuelle**

SAID Mouigni

Mail: mouigni.said@orange.fr

Tel: 06 39 67 13 97

SYNTHESE ACADEMIQUE DU BILAN

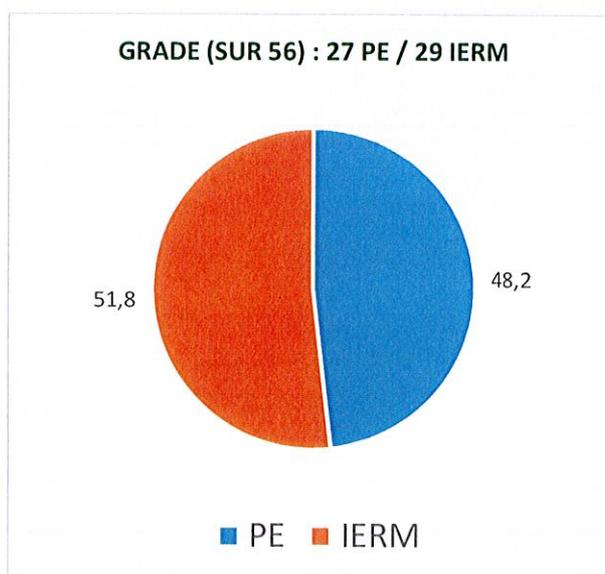
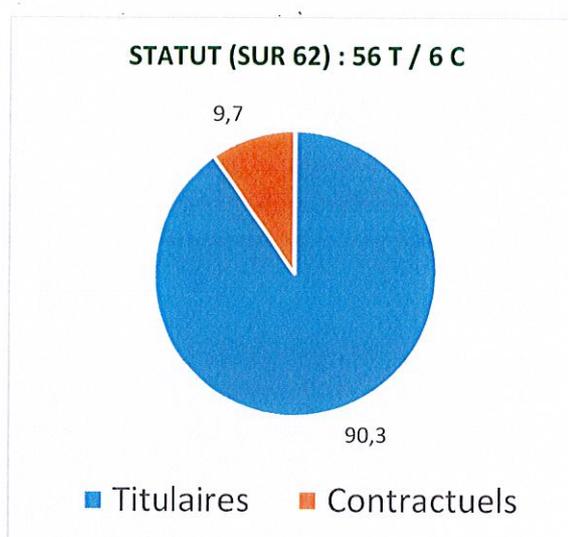
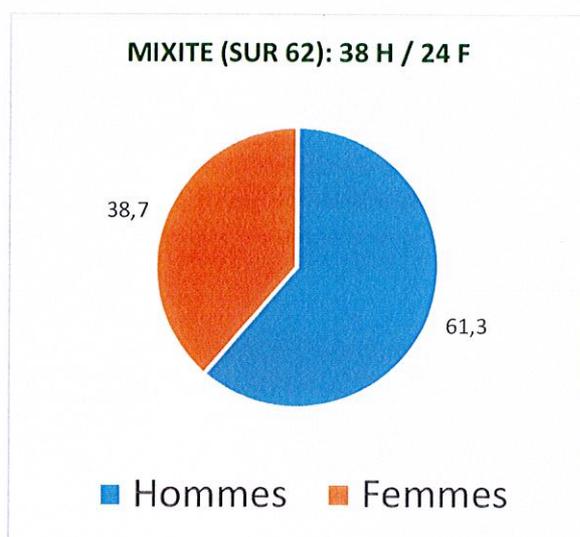
DU DISPOSITIF « Plus De maîtres Que de Classes »

1°) PUBLIC :

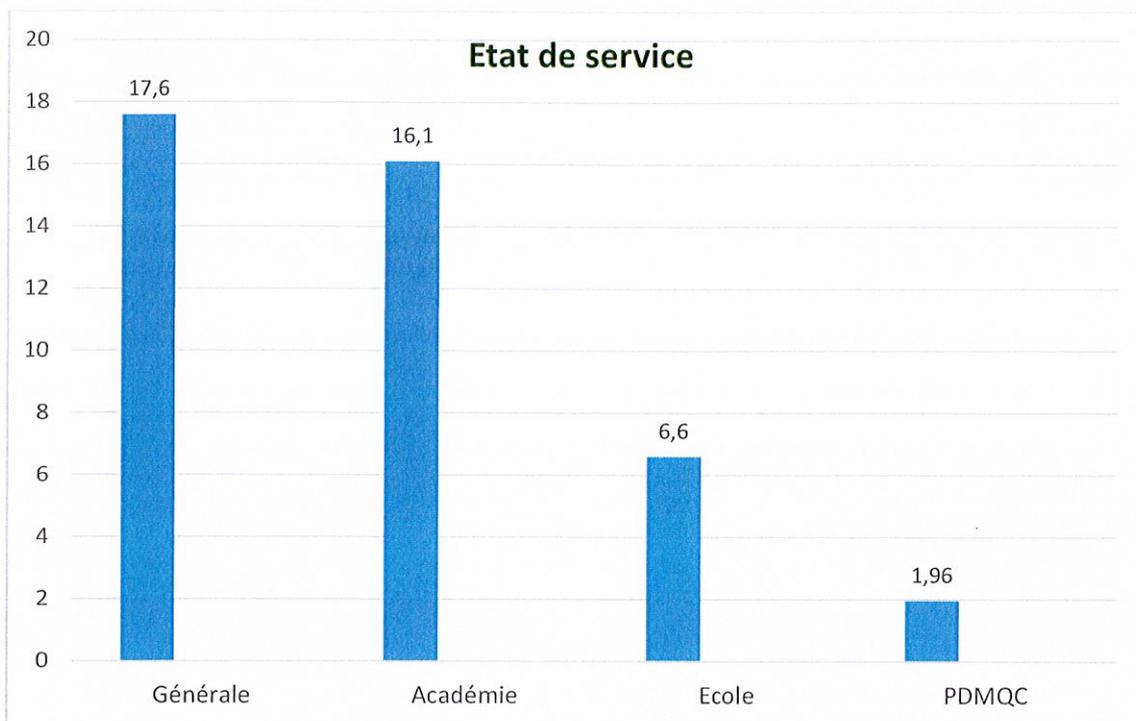
Participants : Sur les 70 enseignants PDMQC, 62 ont renseigné le questionnaire et ont réalisé les remontées sur le poste occupé, permettant la construction des graphiques suivants.

La répartition des présences se fait comme suit : 42 PDMQC Education Prioritaire et 20 PDMQC Cycle 2.

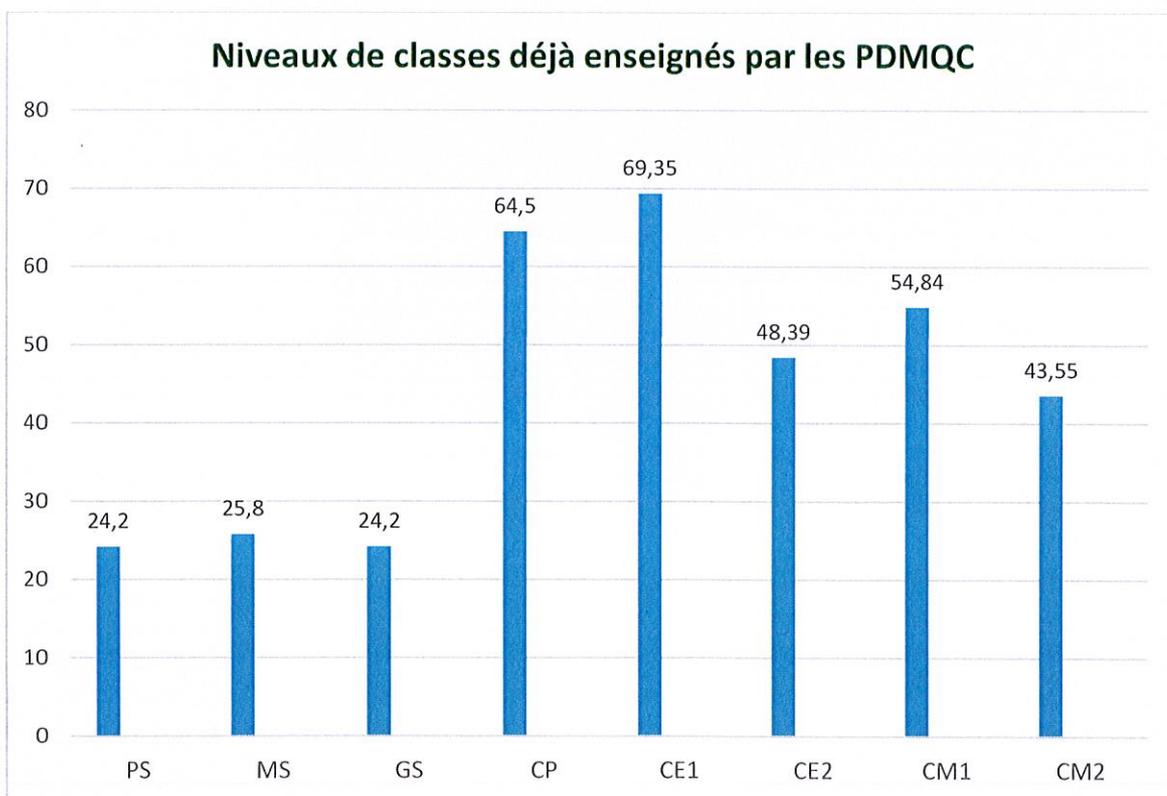
➤ PROFIL :



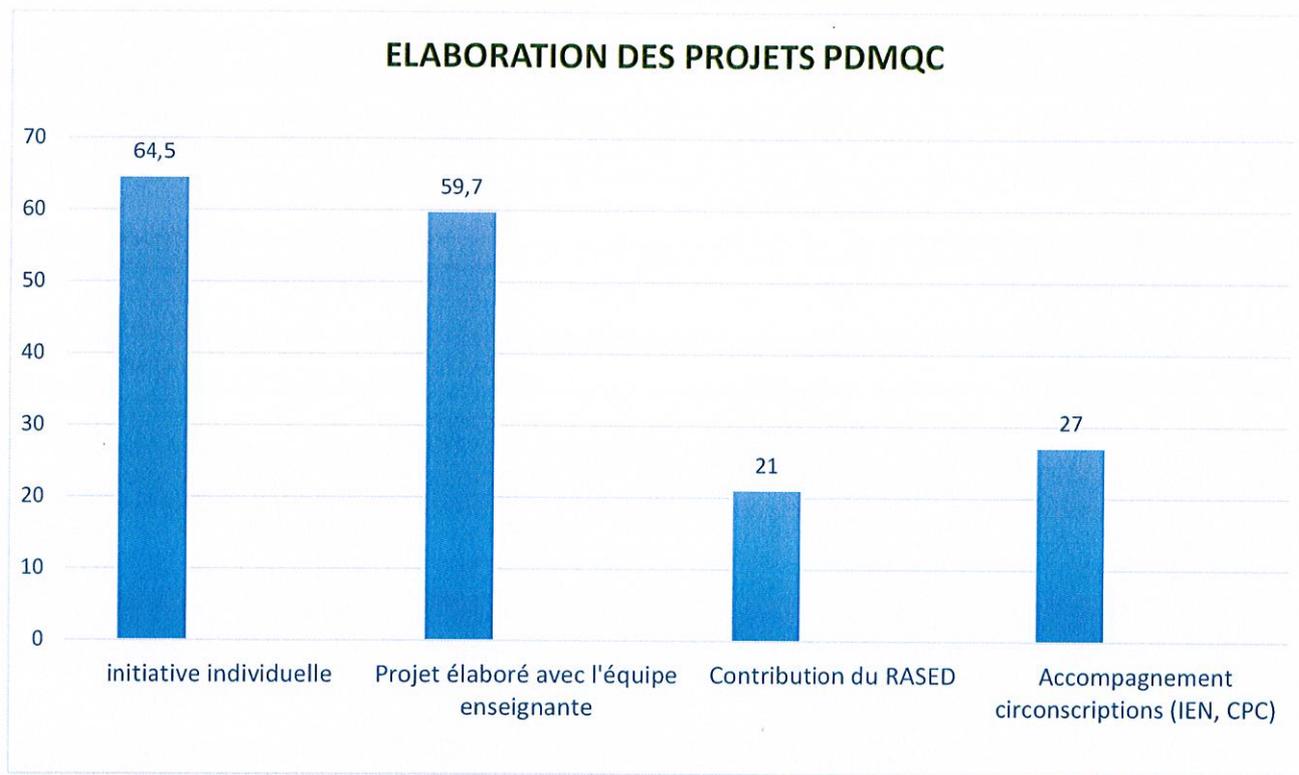
➤ ANCIENNETE :



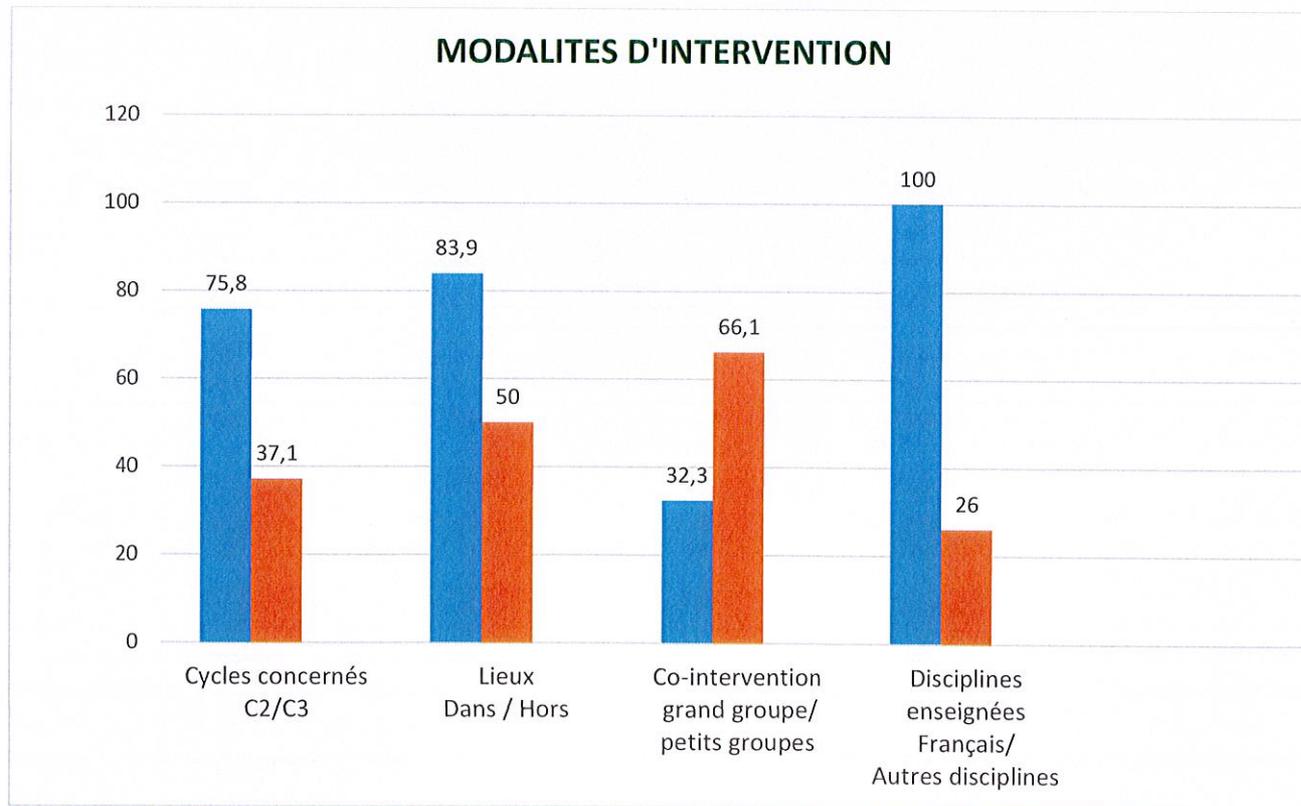
➤ REPARTITION ENSEIGNEMENTS DISPENSES / NIVEAUX



2°) PROJET :



3°) PRISES EN CHARGE



Moyenne effectifs : 69,26 élèves pris en charge depuis le début de l'année ;

Moyenne durée des prises en charge par élève et par semaine : 3h50